

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 94-0135/PR/MTTT portant approbation du budget prévisionnel de l'exercice 1994 de l'Office des Postes et Télécommunications.

n° 94-0135/PR/MTTT

Ministère

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DU TOURISME ET DES
TELECOMMUNICATIONS

Date de publication

6 février 1994

Numéro JO

n° 3 du 15/02/1994

Date du numéro

15 février 1994

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

fonctionnement recettes d'exploitations totales s'estimant à DJF 4.806.548.000, dépenses de fonctionnement se chiffrant à DJF 4.702.400.000, égageant ainsi un bénéfice net d'impôts de DJF 104.148.000. Investissement : — recettes en capital s'estimant à DJF 1.193.315.000, — dépenses d'investissement se chiffrant à DJF 938.690.000, degageant ainsi un excédent sur opérations en capital de DJF 254.625.000.